

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le trente mars à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Gilbert DERUS, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA, Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Marie-Claude CLAIN, Bernard ROZET, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Benoît DUFOUR, Adeline GELYS, Chrystelle ZAMI, Cédric BEN AMMAR, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Yasmine MESSAOUDI, Véronique PELISSIER (de la délibération n°1 à la délibération n°10), Béatrice PRIEZ, Isabelle YATOUNGOU, Nadia BERTRAND (de la délibération n°1 à la délibération n°8, puis pour la délibération n°10), Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Annaëlle CHATELAIN qui avait donné pouvoir à Laurent LINQUETTE ;
Ayda HADIZADEH qui avait donné pouvoir à Frédéric MOREIRA (sauf pour la délibération n°10) ;
Serge GOUGEROT qui avait donné pouvoir à Antoine ARTCHOUNIN ;
Ali BOUGAA qui avait donné pouvoir à Laurence MARINIER ;
Emmanuèle PROD'HOMME qui avait donné pouvoir à Marie MAZAUDIER ;
Elisabete CORREIA MONTEIRO qui avait donné pouvoir à Marc BILLAND ;
Farida AIT SI ALI qui avait donné pouvoir à Roland MAZAUDIER ;
Guillaume POUJOL DE MOLLIENS qui avait donné pouvoir à Véronique PELISSIER ;

EXCUSÉS :

Véronique PELISSIER (de la délibération n°11 à la délibération n°23),
Nadia BERTRAND (pour la délibération n°9, puis de la délibération n°11 à la délibération n°23),
Guillaume POUJOL DE MOLLIENS (de la délibération n°11 à la délibération n°23),
Henri POIRSON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gilbert DERUS.

LES DÉLIBÉRATIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES, EN MAIRIE, AUPRÈS DE L'ACCUEIL.

ADOPTION DU PV DU 26 JANVIER 2023

Monsieur le Maire

Y a-t-il des remarques sur ce PV du 26 janvier 2023 ? Ensuite, on parlera du PV du 16 février 2023.

Mme FRATANI

On se trimbale toujours la même coquille en page 6. Une coquille qui dit « erreur signet non défini » entre deux mots.

Monsieur le Maire

Nous regardons pour corriger cela. Est-ce qu'il y avait autre chose ? Pas d'autres sujets, donc je vous propose de mettre au vote ce procès-verbal.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

Le Procès-verbal de la séance du 26 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

ADOPTION DU PV DU 16 FÉVRIER 2023

Monsieur le Maire

En ce qui concerne le PV du 16 février 2023, nous vous proposerons son approbation lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. Nous avons un peu de retard sur la rédaction des procès-verbaux ce qui nous oblige à les décaler d'un cran.

Nous passons à l'ordre du jour. Je vous propose que l'on modifie légèrement cet ordre du jour en commençant par les tarifs de la billetterie de façon à ce que Ayda puisse assurer la présentation de ce sujet. Ayda, je t'en prie.

1. TARIFS DE LA BILLETTERIE DE SPECTACLES DE L'IMPRÉVU POUR LA SAISON 2023-2024

Mme HADIZADEH

Pour la saison 2023/2024, nous souhaitons proposer une évolution importante des tarifs de la billetterie. Les objectifs que nous poursuivons à travers cette évolution c'est de favoriser davantage la venue en salle des publics jeunes et des publics les plus modestes. Également, simplifier la tarification pour la rendre plus compréhensible et plus attractive. Prendre en compte également le changement des pratiques culturelles que nous avons pu constater avec une perte d'attrait pour nos abonnements, suite au Covid.

Il est proposé :

- De passer de quatre catégories de tarifs : A, B, C, D fixées en fonction souvent du coût du spectacle, à trois catégories uniquement : A, B, C ;
- De remplacer l'abonnement Imprévu par un nouveau système : le Pass Imprévu. C'est un Pass qu'un acquéreur peut acheter à titre personnel pour un tarif de 20 euros, qui lui donne dès l'achat de ce Pass, accès à un tarif préférentiel par rapport au tarif plein.

Nous avons remis les tarifications en vigueur en 2022 et en 2023 pour vous montrer les évolutions que l'on souhaite apporter sur la nouvelle tarification.

Nous augmentons les tarifs pleins en passant de :

- 24 euros à 30 euros ;
- 18 euros à 20 euros ;
- 14 euros à 15 euros.

Le tarif Pass Imprévu, nous le baissions sensiblement par rapport au tarif abonné. Avec l'achat du Pass Imprévu à 20 euros, nous avons un tarif à :

- 16 euros pour les catégories A ;
- 12 euros pour les catégories B ;
- 8 euros pour les catégories C.

Nous attirons votre attention sur le fait que le tarif réduit sera désormais un tarif vraiment réduit. Nous passons de :

- 19 euros à 12 euros ;
- 15 euros à 9 euros ;
- 10 euros à 6 euros.

Ce tarif réduit est désormais destiné à un plus grand nombre de personnes : les moins de 26 ans, les détenteurs du Pass Culture individuel ou collectif, les étudiants dont les détenteurs du Pass Campus, les demandeurs Info Pôle Emploi, les bénéficiaires des minimas sociaux, les détenteurs de la carte mobilité inclusion, les familles nombreuses, les groupes à partir de 9 personnes – nous avons descendu d'une personne – parce que c'est le nombre de personnes qui rentre dans un mini-car. Également les parents accompagnateurs des groupes scolaires et collégiens.

Petite précision. Le Pass Imprévu c'est un tarif de 15 euros pour tous les seniors de Saint-Ouen l'Aumône et pour le personnel communal. Il est également à 15 euros à trois périodes promotionnelles : le jour du Forum des Associations, le jour du lancement de saison qui est fixé cette année au samedi 23 septembre, vous êtes tous invités et j'espère que vous viendrez tous nombreux et nombreuses. Également, la 3^e période promotionnelle du 1^{er} au 24 décembre 2023.

Voilà, pour les tarifs pour le tout public.

- Pour les spectacles catégorie « Jeunes publics »

C'est-à-dire que l'on programme à la fois sur un temps scolaire ou le mercredi en journée ou les samedis dans la journée. Nous proposons d'étendre le tarif « École du spectateur » aux groupes d'enfants de la Ville qui viendraient accompagnés par les crèches collectives ou familiales, les écoles maternelles ou primaires, les centres de loisirs et CLAS, les structures jeunesse de la commune. Également, les associations de la Ville qui sont parfois amenées – on en connaît certaines – à faire des sorties avec de jeunes enfants ou de jeunes adolescents. C'est :

- 3,60 euros le billet par spectacle
- et 9,30 euros le billet s'il s'engage à prendre 3 spectacles.

Nous maintenons l'opération dont nous avons changé le nom « Je retourne au spectacle » à savoir la remise d'une contre-marque personnelle aux enfants qui viennent lors d'une séance scolaire. On leur remet cette contre-marque et ils peuvent revenir gratuitement avec leurs parents ou leur accompagnateur et l'accompagnateur bénéficie du tarif réduit.

Voilà pour cette présentation.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Ayda. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Madame PELISSIER, je vous en prie.

Mme PELISSIER

Simplement, je voulais dire que c'est une excellente idée.

Monsieur le Maire

Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? Non. Nous mettons cette délibération au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire

Nous reprenons le cours de notre Conseil municipal. Je cède la parole à Antoine pour le vote des taux.

M. ARTCHOUNIN

Je vais commencer par le sujet relatif au compte de gestion réalisé par le Comptable public.

2. BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

M. ARTCHOUNIN

Nous avons un focus sur la section de fonctionnement et d'investissement et le résultat de clôture.

Section fonctionnement

Vous avez les recettes et les dépenses en fonctionnement.

Résultat 2022 sur la section fonctionnement à hauteur de : + 2 374 347,78 euros plus un résultat reporté à hauteur de : + 2 274 315,18 euros.

Ce qui fait un résultat de clôture 2022 sur la section de fonctionnement de : + 4 648 662,96 euros.

Section investissement

Même principe, recettes et dépenses.

Résultat 2022 sur la section investissement : + 1 751 286,16 euros plus un résultat reporté qui est négatif à : - 27 761,93 euros.

Ce qui fait un résultat de clôture 2022 sur la section d'investissement de : + 1 723 524,23 euros.

- Le tout confondu : fonctionnement et investissement

donnent un résultat global de : + 6 372 187,19 euros.

Bien entendu, ce compte de gestion doit être en conformité avec le compte administratif que je vais vous présenter à la suite. Mais en premier lieu, il faut valider le compte de gestion.

Monsieur le Maire

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le compte de gestion 2022 du budget de la Ville établi par le Comptable public.

Y a-t-il des remarques ou des questions sur ce compte de gestion ? Je vous propose de passer au vote.

Mme FRATANI

Excusez-moi. Est-ce que nous allons voter les taux communaux ou pas ?

Monsieur le Maire

Plus tard.

Mme FRATANI

D'accord. Comme nous n'avons pas eu le PowerPoint de présentation.

Monsieur le Maire

Il n'est pas dans la liasse des documents envoyés ?

Mme FRATANI

Non. Ni pour le CM.

Monsieur le Maire

Si, si, tout le monde l'a eu dans la liasse. Madame PELISSIER, vous l'avez eu ?

Mme FRATANI

Je viens de vérifier.

Monsieur le Maire

Nous ne faisons qu'un seul envoi pour l'ensemble des élus.

Mme FRATANI

Si, en fait, nous n'avons pas le PowerPoint. Nous avons chacun des dossiers séparés.

Monsieur le Maire

Madame PELISSIER a reçu le PowerPoint. Je vous assure que nous ne faisons qu'un seul envoi, on ne s'embête à différencier les destinataires.

Mme FRATANI

Il est dans quel dossier ? Dans le compte de gestion, le principal. J'ai trois documents, mais pas de PowerPoint.

Monsieur le Maire

Cela étant, avez-vous une difficulté sur le compte de gestion, Madame FRATANI ? Une question ou une remarque.

Mme FRATANI

Non.

Monsieur le Maire

Vous me corrigez si je me trompe, mais le vote du compte de gestion va disparaître lorsque l'on va passer au compte unique, l'an prochain. Nous allons procéder à l'un des derniers votes en faveur du compte de gestion établi par le Comptable public pour le budget Ville 2022.

Qui votre contre ? Qui s'abstient ? 7 voix contre.

Délibération adoptée à la majorité des membres présents et représentés par 27 voix pour et 7 voix contre (Véronique PELISSIER, Béatrice PRIEZ, Isabelle YATOUNGOU, Nadia BERTRAND, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Marie-Noëlle FRATANI et Sylvain BERTHE).

Monsieur le Maire

Je vous remercie. Je propose que l'on poursuive avec le point suivant.

3. BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

M. ARTCHOUNIN

Il vous est présenté les différents budgets de la Ville avec les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement. Vous avez le total des dépenses, le total des recettes. La partie principale c'est le budget de la Ville.

Vous avez un budget confondu en dépenses section de fonctionnement et section d'investissement qui représente un total de : 39 785 034,23 euros

Et en budget tout confondu en recettes section de fonctionnement et section d'investissement, un total de : 43 910 668,17 euros.

Je vous donne ces chiffres pour que vous ayez une idée de la masse de ce que représentent les comptes consolidés au niveau de la Ville.

Les autres chiffres vous les avez, notamment au niveau des budgets liés au CCAS, la Caisse des écoles, des établissements publics administratifs et autres budgets qui sont dans l'organisation des activités de la Ville de Saint-Ouen l'Aumône.

Section de fonctionnement

- Les dépenses de fonctionnement

Ce sont des dépenses faites tout au long de l'exercice 2022, particulier du fait du contexte contraint, difficile avec l'inflation que nous avons connue et que nous connaissons encore cette année, tout au moins pour ce 1^{er} trimestre. La suite semble être de la même configuration. Nous avons été amenés avec l'équipe municipale à travailler sur les questions de sobriété énergétique, également, de réajuster les prévisions budgétaires. Il y a eu aussi des répercussions sur les matières premières.

Donc tout cela confondu, les dépenses de services représentent : 12 849 494,00 euros.

Les dépenses réelles à hauteur de : 42,1 % et un taux important de réalisations.

Ce qu'il faut retenir sur cette diapositive, c'est la part des chapitres 012 et 011.

- Le chapitre 012, ce sont les charges de personnel à hauteur de : 17 647 282,00 euros
- Le chapitre 011, les charges à caractère général à hauteur de : 9 483 619,00 euros.

Vous avez à l'écran, dans la partie haute sur votre gauche, les dépenses totales et les dépenses réelles. Les dépenses d'ordre – je ne vais pas lire tous les chiffres – elles sont toutes indiquées.

Concernant les charges de personnel, comme chaque année, nous avons fait un travail pour limiter du mieux que nous pouvions, ces charges de personnel. Nous avons eu des dépenses contraintes qui sont favorables à notre personnel et nous ne pouvons que nous en féliciter, notamment avec la hausse du point d'indice à hauteur de 3,5 %, des revalorisations du SMIC à plusieurs reprises tout au long de l'année 2022. Également, un certain nombre de réformes favorables aux agents municipaux, et nous pouvons, encore une fois, nous en féliciter.

- Les recettes de fonctionnement

Elles sont liées à l'activité municipale dont la principale est la fiscalité, les impôts et les taxes qui représentent – chapitre 073 – un montant de : 22 080 911,00 euros.

Les produits de services – chapitre 070 – qui ne sont pas revenus au niveau de ce que l'on connaissait avant le Covid en 2019, mais ils commencent à revenir à un niveau tout à fait correct.

Les dotations de l'Etat avec la dotation globale de fonctionnement, le FSRIF, la dotation de solidarité urbaine, etc., que vous retrouvez dans le chapitre 074, à hauteur de : 8 153 465,00 euros.

Vous avez le détail de ce que je viens d'énoncer avec les chiffres à l'appui.

La DGF s'est réduite au fur et à mesure des années qui se sont écoulées depuis 2018 passant progressivement de 2 287 789 euros à près de 1 800 000 euros en 2022. Vous imaginez bien que sur le

budget d'une collectivité, cela a forcément des répercussions, avec en plus, les charges liées à l'inflation qui font que c'est compliqué de bien gérer et équilibrer le budget.

Vous avez un ensemble d'autres recettes. Nous étions bénéficiaires du FPIC, le fonds de péréquation, aujourd'hui – je vous l'avais indiqué lors des précédentes séances – nous sommes redevables, parce que nous sommes considérés comme une commune plus « riche » - je ne le dirai pas comme cela – et cela est lié à un certain nombre de critères. Nous étions bénéficiaires en 2018, progressivement cela a baissé, en 2021 nous étions à 194 000 euros. Aujourd'hui, malheureusement, nous sommes redevables à hauteur de 131 000 euros.

Si vous ajoutez l'inflation, le FPIC redevable, les baisses de différentes dotations, vous constaterez, je le redis, que c'est très compliqué de gérer le budget d'une ville aujourd'hui.

Vous avez également les autres recettes liées aux droits de mutation.

Ainsi, vous avez l'ensemble des recettes clairement affichées et la progression depuis 2018.

Capacité d'autofinancement

Tout cela est lié, malgré tout, nous arrivons à avoir une capacité d'autofinancement que je qualifierai de raisonnable, à hauteur de : 3 700 000 euros. C'est donc la différence entre dépenses réelles et recettes réelles raisonnables, compte tenu de ces différentes contraintes que j'ai indiquées.

L'année prochaine, si tout se passe bien, nous devrions être bénéficiaires du dispositif du filet de sécurité de l'inflation, qui nous permettra, je l'espère, d'avoir une meilleure capacité d'autofinancement. Aujourd'hui, malgré tout cela, nous arrivons à sortir un autofinancement que je qualifierai, compte tenu de toutes les contraintes, de raisonnable.

Section investissement

- Dépenses d'investissement

Donc avoir une bonne capacité d'autofinancement peut permettre de réaliser des projets en investissement, objectif sur lequel avec l'équipe municipale nous nous sommes engagés. Donc contexte économique difficile, néanmoins nous arrivons à réaliser des programmes d'investissement importants qui représentent : 16 555 212 euros. Vous avez la répartition en termes de dépenses d'équipements et d'opérations sous mandat qui sont représentées dans les chapitres 023 et 021 où sont mentionnés les montants.

Encore une fois, malgré tout ce que nous avons dû subir tout au long de l'exercice 2022, nous arrivons à réaliser nos ambitions en investissement.

Ces dépenses d'investissement sont représentées dans un camembert. Vous connaissez la politique menée par la municipalité, c'est clair et limpide, toujours tournée en direction de nos enfants, de nos jeunes pour former les adultes de demain. Nous donnons tous les moyens possibles pour la réussite éducative et cela se dessine au travers de dépenses d'investissement et aussi de fonctionnement. Beaucoup de choses dans le domaine scolaire à hauteur de pratiquement : 3,5 millions d'euros.

Nous avons un certain nombre d'autres dépenses en rapport avec l'amélioration du cadre de vie, l'amélioration de l'environnement, au travers de travaux de voirie, de travaux en matière d'environnement notamment au niveau de la Coulée verte, la rénovation de la chaussée de Maubuisson et un ensemble d'autres projets qui sont clairement matérialisés et qui montrent, à la lumière du camembert, quelles ont été les dépenses d'investissement sur l'exercice 2022.

- Recettes d'investissement

Même principe, une volonté de la municipalité d'aller chercher les subventions là où l'on peut les récupérer pour limiter la part de financement de la Ville. Nous avons un certain nombre de partenaires : l'Agglomération de Cergy-Pontoise, le Département, la Région, l'Etat, etc. Forcément les recettes rentrent au fur et à mesure de l'avancée des travaux, on passe tout cela d'un seul coup au démarrage des chantiers, et cela permet au fur et à mesure de l'avancement des travaux de limiter la part de l'autofinancement de la Ville. Il est indiqué les différentes opérations réalisées ou qui sont en cours pour certaines, ce qui est rentré dans les caisses de la commune au niveau de l'enseignement ou au niveau de l'enfouissement de réseaux et différentes autres politiques que nous menons et que nous avons réalisées tout au long de l'exercice 2022.

La dette

La dette pour une fois, elle remonte. Mais elle remonte pour la simple bonne raison que nous avons fait tomber à la fin de l'année dernière – je vous l'avais indiqué – un emprunt de : 990 000 euros. Ce qui fait qu'aujourd'hui, la courbe est remontée à hauteur de : 1 281 667 euros. Ce qui est très satisfaisant, nous avons un très faible niveau d'endettement, malgré cet emprunt sur l'exercice 2022.

Je souhaite préciser que nous avons fait le maximum pour obtenir un taux fixe et non pas un taux variable, vraiment avec l'objectif d'avoir une gestion saine du budget de la Ville. Il n'y a aucune inquiétude à avoir aujourd'hui quant aux finances de la Ville sur cette question de l'endettement.

Les impôts communaux

Les impôts communaux sont en lien avec la délibération, c'est pour cette raison que Monsieur le Maire nous fait de cette manière un peu gagner du temps et cela nous permettra de ne pas faire un nouveau focus afin d'éviter de nous répéter. Nous avons une année supplémentaire de maintien des taux depuis 2011.

Je précise qu'il y a quand même la revalorisation des bases à hauteur de 7,1 %, qui apparaîtra sur votre feuille d'impôt, mais au niveau de la ville de Saint-Ouen l'Aumône, c'est une nouvelle année consécutive de maintien des taux. Cela n'a pas été un exercice facile. Encore une fois je le dis, nous avons eu beaucoup de contraintes qui ont pesé sur les finances de la Ville, sur l'activité municipale, néanmoins, nous avons réussi à tenir les taux au même niveau, ce qui permet à nos concitoyens de garder cet argent pour un certain nombre d'autres nécessités du quotidien. Nous subissons tous et toutes les difficultés au niveau des matières premières, donc cet argent peut être utilisé à bon escient.

Vous avez l'ensemble des éléments indiqués à l'écran, donc je n'insiste pas sur les montants. Rappelons qu'au niveau de la taxe d'habitation, nous terminons la taxe d'habitation sur la résidence principale, nous avons une compensation.

Par contre, sur les résidences secondaires, cette taxe d'habitation existe toujours. Je rappelle que l'année dernière nous avons fait un vote lors d'un Conseil municipal pour majorer les résidences secondaires meublées à hauteur de 60 %. Cette taxation reste en l'état, donc je tenais à le préciser.

Voilà, cette présentation concernant les impôts communaux.

Les ratios

Toujours pareil c'est un exercice compliqué, je le précise pour que ce soit complètement transparent.

Moyenne de la strate entre 20 000 et 50 000 habitants. Nous avons des ratios plutôt satisfaisants et cohérents. Mais on ne peut pas comparer une ville comme Saint-Ouen l'Aumône avec 25 000 habitants et une ville avec 45 000 ou 50 000 habitants, ce n'est pas la même configuration en termes de besoins et

en termes de dépenses. Je vous dis les choses avec beaucoup de modestie, mais cela vous donne une idée de comment on se situe. Je vais prendre deux ou trois éléments.

Dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population, en plus, il s'agit de la moyenne nationale de strates : sur le CA 2020, nous avons 1 212 euros par habitant. Alors que pour Saint-Ouen l'Aumône nous avons progressé et nous sommes sur le CA 2022 à 1 228,40 euros ;

Sur les dépenses de personnel : 62,4 % pour la moyenne nationale CA 2020, nous sommes à 58 %. Pour ma part, c'est quelque chose de très raisonnable, ce qui signifie que 42 % du reste du budget permet de financer d'autres actions qui font la vie municipale, c'est vraiment raisonnable, et lorsque vous êtes à plus de 60 %, ça commence à être compliqué.

Je termine par un dernier ratio qui est l'encours de la dette et cela corrobore avec mon propos, une gestion saine, ce qui nous permet d'avoir une certaine dynamique pour l'avenir et appréhender d'une manière sereine la suite des événements et la suite de cette mandature.

J'en ai fini avec la présentation. Je vous remercie, chers collègues.

Monsieur le Maire

Merci. Il faut que je sorte pour le vote.

Mme FRATANI

Ils sont pourtant inclus dans les comptes administratifs, les taux. Dans votre présentation vous avez inclus les taux dans votre compte administratif.

M. ARTCHOUNIN

Tout à fait. Mais dans l'exercice 2022 et dans l'exercice 2023, nous allons présenter un sujet qui est similaire sauf que l'on doit le réactualiser au budget 2023. Et cela fera l'objet d'un vote séparé. Mais je me devais de rappeler qu'en 2022, nous avons encore maintenu les taux. Et je devais également rappeler que cette année, les bases sont revalorisées à hauteur de 7,1 %. C'est ce qui explique que vous aurez une augmentation de 7,1 % des bases au niveau de la commune. Mais ce n'est pas nous qui avons augmenté les bases.

Mme FRATANI

OK. J'ai des questions sur le compte administratif. Vous avez présenté dans les dépenses de fonctionnement, verbalement, qu'il y avait eu des décisions favorables au personnel. Pouvez-vous donner deux ou trois décisions qui ont été prises et qui sont favorables au personnel ?

M. ARTCHOUNIN

J'ai sans doute été maladroit dans ma formulation, mais je vais préciser les choses. Vous savez comme moi que l'année dernière, il y a eu une revalorisation du point d'indice à hauteur de 3,5 %.

Mme FRATANI

Ce n'est pas de votre fait.

M. ARTCHOUNIN

C'est la ville qui paye les salariés, chère collègue. Donc, forcément cela a un impact sur les finances de la Ville. Sur le même principe, le reclassement des catégories C au niveau de tout ce qui concerne la revalorisation du SMIC. C'est pareil, c'est l'Etat qui décide, mais c'est la ville qui paye. Ce sont deux exemples parmi d'autres. Également sur 1 607 heures, forcément, il y a eu aussi des choses qui ont dû être mises en place pour permettre aux salariés d'être en règle selon les décisions du gouvernement et du législateur.

Mme FRATANI

Pour le dernier point, ce n'est pas une décision favorable. Donc, vous l'avez mal présenté, parce que vous avez dit : « on a pris des décisions favorables » c'est l'Etat qui a pris ces décisions. OK. Par contre, sur les diapositives 11 et 12, j'ai une question parce que je ne comprends pas quelque chose.

Concernant la diapositive 11 : Sport et Jeunesse, vous annoncez 595 996 euros. Et sur la diapositive 12 dans la colonne vous mentionnez : Sport et Jeunesse 1 075 846 euros. Je ne comprends plus.

M. ARTCHOUNIN

Sur la première diapo, ce sont les dépenses d'investissement qui représentent les 595 996 euros. Nous avons eu des recettes supérieures, car nous avons dû faire d'autres dépenses en lien avec le sport, mais principalement c'est 595 996 euros qui ont été dépensés sur le sport.

Mme FRATANI

En fait, les recettes que nous avons eues sur le Sport et Jeunesse, on ne les remet pas.

M. ARTCHOUNIN

Vous avez le détail des 1 075 000 euros, il faut préciser que c'est Sport ET Jeunesse, ce n'est pas que Sport.

Mme FRATANI

Oui, comme dans le camembert, c'est Sport et Jeunesse. En fait, on fait une recette de 1 million et quelques.

M. ARTCHOUNIN

Supérieure à la dépense.

Mme FRATANI

Voilà ! Et que fait-on de l'écart ?

M. ARTCHOUNIN

Nous allons le réutiliser sur d'autres dépenses. Ne vous inquiétez pas, nous allons l'utiliser.

Mme FRATANI

Oui, mais ce ne sera pas forcément attribué à Sport et Jeunesse.

M. ARTCHOUNIN

Pas forcément, mais dans le budget on peut affecter les recettes où l'on veut. Il s'agit d'un budget global. C'est ce que je vous ai expliqué dans la présentation, au fur et à mesure de l'avancée du chantier, on reçoit un versement à l'entrée du chantier, au milieu du chantier, et le solde à la fin une fois que chaque DGD (décompte général et définitif) est régularisé. Là, il se trouve qu'il y a un écart de six mois à un an.

Mme FRATANI

Merci.

M. MAZAUDIER

Pour le compte administratif mis au vote, qui se prononce contre ce compte administratif ? Personne. Qui s'abstient ? 7 abstentions. Merci. Monsieur le Maire peut revenir en séance.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés, dont 7 abstentions (Véronique PELISSIER, Béatrice PRIEZ, Isabelle YATOUNGOU, Nadia BERTRAND, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Marie-Noëlle FRATANI et Sylvain BERTHE).

Monsieur le Maire

Je vous propose que l'on vote les taux.

4. VOTE DES TAUX COMMUNAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR L'ANNÉE 2023

Mme FRATANI

Oui, mais je n'ai pas posé de questions sur les taux.

Monsieur le Maire

Pourquoi ne l'avez-vous pas fait lorsque je suis sorti !

Mme FRATANI

Parce que vous aviez dit que ce serait après !

Monsieur le Maire

Allez-y, je vous en prie.

Mme FRATANI

J'ai remarqué qu'il y avait à peine 1 % d'écart dans les taux entre le bâti et le non bâti. À un certain moment je cherchais à acheter donc je regardais les taux de taxe foncière et j'ai constaté qu'en France, habituellement les taux sur le non bâti sont quasiment à la moitié des taux sur le bâti dans certaines villes, par exemple, en Loire-Atlantique, ou encore à Angers, des villes à côté d'un TGV. En fait, je me demande pourquoi à Saint-Ouen l'Aumône il y a toujours eu des taux quasiment identiques comme nous avons là ? Pourquoi faire des taux aussi hauts sur du non bâti ? En conclusion, je pensais qu'il aurait été judicieux de faire sur le non bâti un taux plus bas, s'il y avait une application du PLU, c'est-à-dire avec un certain nombre de plantations d'arbres sur le non bâti de manière à réduire le CO2 et ces personnes-là pourraient avoir un taux amélioré. Je ne sais pas si c'est faisable, c'était juste une idée. C'est envisageable, mais peut-être pas faisable.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Madame FRATANI. Très vite par rapport à ce que vous venez de dire sur des taux variables en fonction des arbres, etc., ce n'est pas quelque chose qui est prévu par la Loi, donc on ne peut absolument pas le mettre en œuvre. Concernant la différence entre la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties que vous voyez là, c'est le résultat de la réforme fiscale qui a amené à la suppression de la taxe d'habitation et l'ajout pour les collectivités de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Auparavant, la taxe foncière à Saint-Ouen l'Aumône, elle était de 23,80 %. Il a été ajouté la part du département de 17,18 % qui n'est pas intégralement reversée à la Ville. Ce qui est reversé à la Ville, c'est la compensation de la taxe d'habitation. Il y a une petite moulinette qui tourne pour nous faire notre versement, malheureusement.

Cela explique pourquoi vous avez le taux actuel de 40,98 %. Le taux de 39,80 % de taxe foncière sur les propriétés non bâties, c'est un taux historique, cela concerne vraiment très peu de terrains à Saint-Ouen l'Aumône et cela rapporte assez peu d'argent. Il n'y a pas de raison de le modifier, c'est une fiscalité qui est très légère.

Avez-vous d'autres remarques ou questions sur ce sujet ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 4 abstentions.

Délibération adoptée à la majorité des membres présents et représentés par 30 voix pour et 4 abstentions (Véronique PELISSIER, Béatrice PRIEZ, Nadia BERTRAND et Guillaume POUJOL DE MOLLIENS).

Monsieur le Maire

Je vous remercie. Sujet suivant. Nous continuons avec le compte de gestion de l'OLA, Antoine.

5. BUDGET ANNEXE OFFICE LOCAL D'ANIMATION – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

M. ARTCHOUNIN

Le budget annexe de l'Office Local d'Animation, l'OLA, réalisé par le comptable public. Vous avez la même présentation en fonctionnement et en investissement.

- Section de fonctionnement

Le résultat 2022 : + 70 634,99 euros plus un résultat reporté de : + 5 538,96 euros. Ce qui représente un total de : 76 173,95 euros.

- Section investissement

Il n'y a rien à signaler sur le résultat reporté. Le résultat 2022, en revanche, il est négatif à : - 2 093,01 euros.

Ces deux sections confondues représentent un résultat net de clôture 2022 à hauteur de : + 74 080,94 euros.

Voilà pour la présentation du compte du comptable public concernant le budget l'OLA 2022.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Antoine. Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Mme FRATANI

Nous allons voter pour. Je voulais juste dire que la Régie est nouvelle, donc nous pensons que le budget va s'ajuster au fil de l'eau. Nous espérons seulement que la programmation sera à la hauteur des attentes des Saint-Ouennais. Par contre, je me posais la question suivante. Pour se faire une meilleure idée de cette satisfaction, est-il prévu de faire une sorte de bilan socio-économique des usagers d'ici 2024 ? C'est-à-dire la part des Saint-Ouennais qui fréquentent tel type de spectacles, etc.

Monsieur le Maire

Je laisse Laurence MARINIER vous apporter des éléments de réponse.

Mme MARINIER

Oui, il est tout à fait possible de faire un compte-rendu sur le nombre de Saint-Ouennais et sur ce que cela rapporte, etc. On vous le fera.

Monsieur le Maire

Avez-vous eu la réponse à votre question, Madame FRATANI ?

Mme FRATANI

Oui, mais ma langue a bifurqué, ce n'était pas pour les spectacles. Je voulais dire pour l'animation en général qui est offerte, évidemment. Mais j'ai eu ma réponse du coup.

Monsieur le Maire

C'est parfait. Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? Non. Je propose que nous passions au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire

Sujet suivant. Il faut que je sorte.

6. BUDGET ANNEXE OFFICE LOCAL D'ANIMATION – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

M. ARTCHOUNIN

Même principe, même configuration que le CA du budget de la Ville.

Section de fonctionnement

- Dépenses de fonctionnement

Vous avez les dépenses totales et les dépenses réelles. Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement à : 15 867 euros.

Vous avez des charges de personnel – chapitre 012 - et des charges à caractère général – chapitre 011 –

- Le chapitre 012 représente : 220 251 euros ;
- Le chapitre 011 pour : 154 329 euros.

Les dépenses d'activités sont notamment liées aux cours, aux évènements divers, à la facturation des frais de gestion supportés par la ville à hauteur de : 53 234 euros.

Les dépenses de personnel, forcément vous avez des vacataires, des agents titulaires qui sont rémunérés par la Ville et refacturés au budget de l'OLA.

Cela pour les dépenses de fonctionnement.

- Recettes de fonctionnement

Une subvention d'équilibre de la Ville à hauteur de : 341 232 euros ;

Une subvention de l'Etat à hauteur de : 20 000 euros par rapport à « SOA fête l'été » ;

Certaines participations d'usagers, par rapport aux différentes activités notamment les cours à hauteur de : 85 706 euros.

Ce qui est répertorié dans les chapitres 074 et 070 que vous avez à l'écran.

Section d'investissement

Plus léger et qui tient sur une diapositive.

- Dépenses d'investissement

À hauteur de : 8 726,40 euros. Ces dépenses ont consisté à l'achat de matériels notamment de structures gonflables.

- Recettes d'investissement

À hauteur de : 6 633,39 euros liés à des rétrocessions des avoirs à la Régie municipale OLA.

Tous ces éléments sont représentés au travers de graphiques et des chiffres indiqués dans la diapo, sur votre gauche.

Nous avons terminé pour le Compte administratif de l'OLA. Je vous remercie.

M. MAZAUDIER

Y a-t-il des questions sur le sujet ? Nous passons au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7. BUDGET ANNEXE GOLF – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

M. ARTCHOUNIN

C'est le comptable public qui a établi ce compte de gestion.

Section de fonctionnement

Nous avons les recettes et les dépenses comme le précédent budget de gestion de l'OLA et le budget de la Ville.

Résultat du Compte de gestion 2022 : + 686,30 euros.

Résultat reporté : - 5 866,27 euros.

Donc ces deux résultats confondus donnent un total de : - 5 179,97 euros.

Section investissement

Résultat 2022 : + 4 313,70 euros

Résultat reporté : + 66 930,97 euros

Ces deux résultats confondus donnent un total de : + 71 244,67 euros

Donc le résultat de clôture confondu section de fonctionnement et section d'investissement donne un delta de : + 66 064,70 euros.

Voilà pour le compte de gestion du budget annexe du Golf.

Monsieur le Maire

Des remarques ou des questions ? Non. Je propose de passer au vote.

Qui vote contre ? Pas de vote contre. Qui s'abstient ? 2 abstentions.

Délibération adoptée à la majorité des membres présents et représentés par 32 voix pour et 2 abstentions (Marie-Noëlle FRATANI et Sylvain BERTHE).

8. BUDGET ANNEXE GOLF – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

M. ARTCHOUNIN

Vous avez le détail à l'écran.

Section de fonctionnement

- Dépenses de fonctionnement

Elles représentent : 11 788,97 euros.

Il n'y a pas eu de dépenses d'entretien en 2022.

- Il y a eu des amortissements de travaux à hauteur de : 5 923 euros que l'on retrouvera en investissement.
- Des dépenses de fonctionnement reportées à hauteur de : 5 866 euros.

Tout cela est répertorié dans le tableau présenté dans la diapo.

- Recettes de fonctionnement

À hauteur de : 6 609 euros liés à :

- La redevance d'occupation du domaine public qui est versée forfaitairement dans le cadre de la délégation de service public par le délégataire à hauteur de : 5 000 euros ;
- Des amortissements de subventions afférentes aux travaux à hauteur de : 1 609 euros moins la contrepartie en investissement que l'on retrouvera en investissement.

Tout est bien détaillé, donc je ne vais pas insister sur ces éléments.

Section d'investissement

- Dépenses d'investissement

À hauteur de : 1 609 euros.

Pas de travaux d'investissement sur l'exercice 2022.

- En amortissement, nous retrouvons les subventions afférentes aux divers travaux pour : 1 609 euros, contrepartie en fonctionnement.

- Recettes d'investissement

À hauteur de : 72 853,67 euros liés à :

- Amortissement de travaux : 5 923 euros contrepartie en fonctionnement. Vous retrouvez à chaque fois fonctionnement/investissement.
- Les recettes en investissement reportées des exercices précédents à hauteur de : 66 931 euros.

Voilà pour la présentation du compte administratif du budget annexe du Golf.

M. MAZAUDIER

Y a-t-il des questions particulières sur le sujet ? Je propose de passer au vote du compte administratif 2022 du budget annexe du Golf.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions. Merci. La délibération est adoptée.

Délibération adoptée à la majorité des membres présents et représentés par 30 voix pour et 2 abstentions (Marie-Noëlle FRATANI et Sylvain BERTHE).

M. RICHARD

Une précision à la suite de la question posée précédemment par Madame FRATANI. Il y a bien une exonération de taxe foncière non bâtie pour les parcelles forestières pendant les 20 ou 30 premières années suivant les types de plantations.

Mme FRATANI

Ce que l'on appelle forestière, c'est tout planté.

M. RICHARD

Il faut que le terrain ait vraiment la réalité d'une parcelle forestière.

Mme FRATANI

Il n'y en a pas à Saint-Ouen l'Aumône.

M. RICHARD

Il y aura celles de la forêt, mais qui seront sur des terrains publics.

Mme FRATANI

Oui, mais j'ai appris – excusez-moi, je peux rebondir, c'est hors sujet – que certaines villes achetaient des droits de coupe d'arbres, du fait qu'ils vendent une compensation. N'est-ce pas une dérive quand on prend le droit de couper des arbres dans sa commune puisqu'on achète un droit de compensation ?

M. RICHARD

Le constructeur ou l'aménageur, il est obligé de payer la compensation en créant une surface boisée plus importante. C'est la loi comme dans tous les pays développés, d'ailleurs.

9. RAPPORT SUR L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES 2021

Monsieur le Maire

Petit support de présentation qui présente la situation pour la Ville de Saint-Ouen l'Aumône.

345 agents permanents dans notre collectivité : 70 % de femmes, 30 % d'hommes.

- Le taux de féminisation progresse :
 - 88 % des catégories A sont des femmes ;
 - 50 % des catégories B ;
 - 69 % des catégories C.

Vous voyez qu'en grande couronne, le pourcentage d'agents territoriaux qui sont des femmes, il est de 64 %, nous sommes donc légèrement au-dessus.

- Concernant les filières

Les femmes sont surreprésentées dans les filières médicales, sociales, administratives, alors que le phénomène inverse est visible dans les filières sportives et police municipale. Vous savez que dans la filière de police municipale, nous essayons de recruter des femmes pour équilibrer les équipages sur les différentes missions.

- Dans le médico-social, nous sommes à 100 % notamment à la Petite enfance ;
- Dans la filière administrative : 89 % ;
- Le culturel : 86 % ;
- L'animation : 63 %.

Nous rejoignons – ce n'est pas très original – les tendances de la fonction publique territoriale.

- Les métiers les plus féminisés :
 - ATSEM, EJE, auxiliaire de petite enfance, agents de service et de restauration : 100 % de féminisation à Saint-Ouen l'Aumône. La grande couronne est à 99 %.
 - Assistante de gestion administrative : 95 %. Taux de féminisation à 90 % pour la grande couronne.
 - Les attachés : 87 %. Pour la grande couronne 67 %.

Donc nous avons une surreprésentation des femmes sur les postes d'attachés. Est-ce une mauvaise chose ?

- Agent de maîtrise : 100 %.

Je dis que pour le coup, cette surreprésentation des femmes sur des postes de direction, c'est à souligner. Juste pour que mon propos soit clair, je veux simplement dire que cette surreprésentation des femmes sur des postes de direction ou d'encadrement, puisqu'Attachés ce sont des postes de responsabilité, c'est un élément à souligner. Nous ne sommes pas sur une surreprésentation sur des métiers d'exécution. Donc, il faut tendre vers la parité, mais là, malgré tout, ce n'est pas forcément l'endroit sur lequel il faut que l'on fasse le plus d'effort. Donc 87 % des attachés dans cette collectivité, ce sont des femmes.

- Technicien : nous sommes légèrement au-dessus des taux de la grande couronne. Mais nous n'avons pas la comparaison, c'est curieux.
- Animateur : 80 %.
- Agent de police municipale : ce sont les $\frac{3}{4}$ des effectifs, nous sommes un tout petit peu au-dessus de la grande couronne. Donc, nous ne sommes pas les seuls à essayer d'avoir des équipes équilibrées en police municipale.

96 % des femmes sont à temps complet ou partiel, contre 100 % des hommes. Il y a 1 % des hommes qui sont à temps partiel et 6 % des femmes sont à temps partiel. En grande couronne : 90 %. Nous voyons que c'est la même chose que ce soit sur les agents titulaires ou les agents contractuels.

Nous avons une très forte représentation des femmes dans l'avancement de grades et de promotions internes, c'est cohérent avec le fait, d'une part, qu'il y a beaucoup de femmes dans la collectivité, et d'autre part, elles sont très présentes dans la pyramide des âges sur les tranches d'âges les plus susceptibles de connaître un avancement. Donc, mécaniquement, cela donne une plus grande part de femmes dans les listes de promotion que l'on propose tous les ans.

Autre constat dont je fais la lecture in extenso pour que cela n'échappe à personne : « *Au vu de la répartition par genre et par catégorie hiérarchique, les femmes ne sont pas confrontées à des difficultés manifestes limitant leur accès à la fonction d'encadrement. Taux de féminisation de 88 % en catégorie A.* » Cela reprend la remarque que je faisais tout à l'heure. Il y a ce point-là, mais il faut que l'on soit extrêmement vigilant sur les recrutements et les a priori de genres, et essayer d'entretenir le plus de mixité et si possible de parité sur l'ensemble des postes en se débarrassant de tout a priori. Ce qui est malgré tout très difficile à mettre en œuvre, car parfois, il y a des candidatures qui sont uniquement masculines ou féminines sur certains postes.

Mme FRATANI

C'est parce qu'il y a plus de femmes que le taux d'absentéisme des femmes est plus fort que celui des hommes.

Monsieur le Maire

Non, c'est un taux, donc je ne pense pas que cela ait à voir avec le fait qu'il y ait des femmes. Je pense que c'est plus compliqué à expliquer. Malheureusement, il y a une grosse probabilité pour que ce soit les femmes qui assument la responsabilité de la garde des enfants lorsque les enfants sont malades, plus que les hommes.

Mme FRATANI

Sinon, il n'y a même pas 1 % de taux d'absentéisme en maternité.

Monsieur le Maire

- Concernant la rémunération

Les dix plus hautes rémunérations annuelles : 6 femmes et 4 hommes. Dans les postes d'encadrement, on note qu'il y a 6 femmes dans les 10 postes des plus hautes rémunérations de la ville.

La légende qui figure sur cette diapositive est simple, pour ceux qui ne l'avaient pas comprise en Commission – notamment moi-même - en fait, en bleu, c'est quand l'écart est en faveur des hommes, et en rouge, c'est quand l'écart est en faveur des femmes. C'est ce que l'on m'a dit, mais est-ce que cela fait sens ?

En catégorie A, l'écart s'explique par la représentation masculine dans les emplois fonctionnels, mais l'écart se réduit quand il y a un recrutement de deux femmes pour exercer les fonctions de DGAS.

Quand vous avez un petit « s » dans les colonnes du tableau, c'est que l'on n'a pas assez de matière.

En catégorie B, l'écart en faveur des femmes s'explique toujours par une représentation importante de directeurs et d'encadrants.

En catégorie C, l'écart s'explique par l'effectif masculin qui participe au système d'astreinte. Oui, c'est vrai, nous l'avons déjà évoqué plusieurs fois. Dans les services techniques, les astreintes qui sont génératrices de rémunérations, elles sont assurées par les agents des services techniques essentiellement, et c'est un métier très masculin. Du coup, cela génère une différence de rémunération qu'il n'y a pas sur d'autres métiers de la filière technique qui sont assurés par des femmes, parce qu'il n'y a pas de politique d'astreinte ou d'heures supplémentaires quand ils sont amenés à intervenir le week-end ou la nuit.

Mme FRATANI

Y compris la police aussi.

Monsieur le Maire

Non, la police relève de dispositions spécifiques.

Mme FRATANI

En fait, je n'ai pas le même PowerPoint que vous.

Monsieur le Maire

Ce PowerPoint n'a pas été diffusé. Vous avez le dossier de synthèse.

Mme FRATANI

C'est cela.

Monsieur le Maire

Vous pouvez constater que l'écart de salaire entre les hommes et les femmes s'est resserré entre 2020 et 2021, il est passé de 13,1 points à 10,5 points. On constate malgré tout qu'en fonction publique territoriale les femmes perçoivent un salaire brut annuel inférieur de près de 15 % à celui des hommes. Donc 10 % c'est encore beaucoup. On se situe mieux que la moyenne nationale, mais il y a encore du travail à faire.

Avez-vous des remarques ou des questions sur cette présentation ? Nous faisons un vote pour prendre acte de la présentation ?

Mme FRATANI

En fait, c'est une prise d'acte.

Monsieur le Maire

Oui.

Mme FRATANI

Mais il faut voter ?

Monsieur le Maire

Oui, nous allons voter.

Qui prend acte de la présentation ?

Mme FRATANI

Mais c'est un constat, il n'y a pas de décisions.

Monsieur le Maire

C'est un peu comme le compte de gestion, puisque ce n'est pas nous, c'est le comptable public qui l'établit.

Mme FRATANI

On vote pour quoi ?

Monsieur le Maire

Prenez-vous acte de la présentation ? Qui ne prend pas acte de la présentation ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

Prise d'acte de la tenue du débat à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire

Nous passons au sujet suivant, s'il vous plaît.

10. AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER ET LE PERMIS DE CONSTRUIRE DÉPOSÉS PAR LA SOCIÉTÉ SIGMA CERGY-PONTOISE

Monsieur le Maire

Il s'agit de l'entreprise qui a repris l'ex-site Renault situé en limite sud-ouest du territoire de Saint-Ouen l'Aumône, près de la RN 184. Ce site a une surface de l'ordre de 27,3 hectares dont 94 % de ce foncier est situé sur le territoire de Saint-Ouen l'Aumône et il y a une petite partie sur la commune d'Éragny-sur-Oise, notamment l'entrée.

Le Groupe Renault a cédé ce site à la société Sigma Cergy-Pontoise, qui est une filiale du Groupe Dentressangle, nous l'avions déjà évoqué, qui ne travaille plus du tout dans le transport et la logistique, qui maintenant réalise son activité dans la construction de sites industriels ou logistiques.

Ce site a été choisi parce qu'il est de très grande dimension, ce qui est assez rare dans la région Ile-de-France. Le site était déjà utilisé pour de l'exploitation dans le cadre d'activités de logistique et il se situe au milieu du parc d'activités. Il y a une facilité à recruter, car, il y a un nombre important de services à proximité de ce site, indépendamment de la facilité à recruter sur notre territoire. Il y a aussi un bon accès au réseau routier avec la RN 184 et l'A15.

La société Sigma Cergy-Pontoise est en train de démolir les bâtiments. Ils envisagent la création d'un parc mixte avec à peu près 20 % d'activités industrielles et le reste en activités logistiques sur trois bâtiments d'une surface totale de 115 000 m². Cela représente environ 5 000 m² de plus que le site précédent qui devait faire environ 110 000 m². Donc nous sommes sur une occupation du sol qui sera à peu près identique à ce qui existait.

Aujourd'hui, la société Sigma Cergy-Pontoise n'est pas en mesure de nous communiquer les éventuels occupants de son site, d'une part, je pense que ce n'est pas encore totalement arrêté, et d'autre part, les contacts qu'ils peuvent avoir en amont, ils ne sont pas encore assez stabilisés pour que ce soient des sujets sur lesquels ils puissent communiquer.

Nous savons que les produits qui pourront être stockés seront des produits manufacturés ou de grande consommation. C'est un site qui permettra la création de 1 000 emplois qui seront l'équivalent des emplois qui étaient auparavant occupés sur le site.

L'exploitant essaye, je pense, très sincèrement de faire un site qui soit écologiquement de qualité, autant que faire se peut, pour un site d'activités. C'est-à-dire que la ceinture verte qui est autour de l'unité foncière, elle sera maintenue, 80 % des arbres sont conservés. Sur la totalité des toitures des bâtiments, donc sur les 110 000 m², il y aura des panneaux photovoltaïques qui feront un centre de production électrique assez conséquent. Dans l'éventualité où cela aura son utilité, il y aura la possibilité pour les locataires de se raccorder à la voie SNCF. Il y a le réseau intercommunal de chauffage urbain à côté qui pourra éventuellement être utilisé.

Vous avez un plan du site sur lequel vous voyez les deux bâtiments destinés à la logistique et le troisième qui sera réservé à l'industrie. Donc la dimension du site et les volumes de stockage amènent forcément une classification ICPE sous le régime de l'autorisation préfectorale, on ne sera pas sur de l'enregistrement de déclaration. Ce qui amène à une enquête publique que nous connaissons et qui nous amène à nous prononcer, comme nous allons le faire, par le biais de cet avis.

Donc, un trafic véhicules qui sera à peu près équivalent à celui de l'ancien site Renault. C'est ce qui est indiqué dans l'étude qui a été réalisée. A priori, pas d'effets en termes de nuisances sonores. Le principal risque auquel est soumis un site de cette nature, c'est le risque incendie. Effectivement, c'est très grand,

donc il y aura énormément de stockage que ce soit les différents produits qui seront stockés avec les effets thermiques et les effets toxiques possibles, éventuellement les explosions qui seraient dues notamment à l'unité de production photovoltaïque. Comme quoi le solaire peut être dangereux. Par contre, pas d'effet de surpression sur les bâtiments et les propriétés voisines. C'est-à-dire qu'il n'y a pas d'effet de souffle, c'est surtout un risque lié à l'incendie et à des explosions ponctuelles liés aux unités de production photovoltaïque, mais pas un effet de souffle qui pourrait toucher les propriétés voisines.

Le Conseil municipal est invité à formuler un avis sur la demande d'autorisation présentée par la société pendant l'enquête ou au plus tard dans les 15 jours suivant sa clôture. Je crois que l'enquête est encore en cours, elle n'est pas terminée, si vous le souhaitez, vous pouvez aller renseigner le cahier du commissaire enquêteur.

Notre proposition d'avis, dans la mesure où ce site était déjà utilisé pour à peu près la même activité auparavant, il ne s'agit pas pour nous de revenir là-dessus, par contre, il s'agit pour nous, de bien encadrer ce qui va être fait.

Notre principale inquiétude relève des impacts sur le trafic. Dans l'étude, il est indiqué que l'on sera à peu près sur les mêmes flux de véhicules que ce qu'il existait précédemment. De fait, vous avez vu que nous sommes à peu près sur la même surface que ce qu'il existait auparavant, donc il faudrait que l'on soit vraiment sur une activité différente pour que les volumes de transport soient beaucoup plus importants. Malgré tout, compte tenu de la présence voisine du quartier de Liesse et du fait aussi que parmi les locaux, il y aura un projet de station ENR (Energies renouvelables) qui peut générer un certain trafic, nous souhaitons nous assurer que cette étude de trafic prend bien en compte ces deux volets.

Donc, c'est une première réserve. Nous demandons que l'étude de trafic intègre bien l'existence du quartier de Liesse et l'existence sur le site de la création d'une station ENR, qui est aussi assez avant-gardiste sur notre collectivité, puisque vous avez vu qu'il y aura du gaz naturel liquéfié, de l'électricité et même un embryon d'hydrogène dans l'éventualité où ce mode d'énergie prendrait, on aurait une station d'hydrogène à un croisement routier comme celui-ci, je pense que c'est assez pertinent.

Comme notre point de vigilance c'est le transport routier, c'est de faire en sorte que la sortie par la rue du Gros Murger qui est la sortie à l'arrière du côté de l'A15 vers le quartier de Liesse, qu'elle soit interdite aux poids lourds. J'ai pu échanger avec le porteur du projet qui m'a assuré que dans leur esprit il n'était pas question de faire passer les poids lourds par l'arrière, parce que l'intérêt du site, c'est de passer devant par la RN 184 et l'A15, ce n'est pas d'aller se balader dans le quartier derrière. Donc, il ne voit absolument aucun inconvénient à ce que nous ayons cette interdiction.

Également, qu'à la sortie du site sur le devant avenue du Gros chêne les camions aillent rejoindre la RN 184 ou l'A15. Cette obligation malgré tout, c'est une obligation de police municipale qui est sous l'autorité du maire d'Éragny, puisque nous sommes sur le territoire d'Éragny à cet endroit. En tout cas, nous avons un point de vigilance là-dessus sur lequel nous échangerons avec Thibault HUMBERT et nous l'évoquerons à nouveau auprès du porteur du projet. Mais encore une fois, son idée c'est bien que les véhicules utilisent la RN 184 et l'A15 et pas qu'ils aillent perdre du temps ailleurs.

Nous remettons le fait que l'on soit vigilant sur le boisement, le paysagement du site. Mais sur ce point, je le redis, c'est vraiment une volonté du porteur du projet, d'essayer de faire quelque chose d'assez attractif et à l'avant-garde, et ainsi avoir « une vitrine » pour ses différentes activités. Donc je pense que là-dessus, nous aurons quelque chose de plutôt joli autant que peut l'être une zone d'activités arborée. Il y aura même un parcours santé sur le site, pour les salariés.

Enfin, prendre les éventuelles mesures si jamais il y avait des nuisances sonores. Là, c'est une disposition que l'on prend systématiquement. C'est de toujours dire à un porteur d'une activité, si vous faites du bruit, il faut que vous vous assuriez que vos voisins ne l'entendent pas. Malgré tout, soyons clairs, s'il fait du bruit, pour que le quartier de Liesse l'entende, cela veut dire qu'il faut passer par-

dessus l'A15, quand même. Donc, bon courage pour faire plus de bruit que l'A15. Et aujourd'hui il existe déjà à proximité, l'entreprise SPL qui fait du traitement de sol, qui a déjà un flux routier et une activité assez bruyante et qui ne sont pas du tout entendus, parce que l'on est au milieu du parc d'activités, derrière l'A15, et bordé par une voie ferrée.

Mme FRATANI

De toute façon, ce quartier il est déjà à plus de 75 décibels, donc un peu plus ou un peu moins.

Monsieur le Maire

En tout cas, il n'y a aucune raison que ce site soit bruyant. Ce n'est pas du tout l'objet, puisque c'est un site de stockage ou d'activités manuelles.

Mme FRATANI

Les camions seront silencieux.

Monsieur le Maire

Pas plus que l'A15. En plus, ils seront peut-être à l'hydrogène.

Voilà, les cinq réserves que nous avons souhaité porter à l'avis de la commune que nous vous soumettons. Avez-vous des remarques ou des questions ? Je vous en prie.

Mme FRATANI

J'ai un positionnement, mais c'est un peu long, donc si quelqu'un veut prendre la parole.

Mme PELISSIER

J'ai un positionnement qui ne sera pas, je pense, celui de Madame FRATANI, qui est de dire que nous sommes sur une zone industrielle, qu'il est bien que nous puissions avoir un site industriel sur une zone industrielle. Que c'est quand même une chance pour notre ville puisque ce site ayant été délaissé par Renault qui a préféré s'implanter sur Puiseux-Pontoise pour avoir un accès plus facile à l'autoroute représentait quelque part une friche industrielle, même s'il n'était pas complètement abandonné aujourd'hui et que nous ayons ces opérateurs qui viennent. Bien entendu, il faut que ce soit largement contrôlé. Mais aujourd'hui, lorsque nous avons un site moderne, si je puis dire, il est encore plus contrôlé. C'est d'ailleurs, tout l'avantage d'avoir un nouveau site moderne, aux normes d'aujourd'hui, bien équilibré en matière de produits, également, contrôlé tous les ans, puisque je crois que maintenant il y a un contrôle annuel sur l'activité.

En plus, cela nous amène 1 000 emplois sur la commune, ce qui n'est pas négligeable. Je pense que ce seront des emplois très divers et variés. Évidemment, il y a le problème des camions, mais nous les avons déjà. Ces camions, comme l'a dit Monsieur le Maire, ils seront dirigés directement sur la RN 184, donc cela nous permettra de ne pas « les voir », ils ne seront pas dans notre ville, bien sûr.

Ensuite, sur les dangers, Madame FRATANI a toujours peur des dangers, mais il y a toujours des dangers sur quelque chose. L'autre jour, il y a eu un aérosol de laque qui a été mis dans un incinérateur, je peux vous dire que cela a fait tout exploser et ce n'était qu'un aérosol de laque. Donc, tout peut arriver, mais à nous, justement, d'insister sur les contrôles, d'insister sur le fait que les normes soient bien respectées.

Donc personnellement, je pense que c'est tout de même un projet intéressant pour la ville et nous sommes sur une zone industrielle. On ne peut pas dire, à la fois, quand on discute de ce qui devrait s'implanter sur les parcs d'activités de Saint-Ouen l'Aumône et que l'on parle de salles de sport, etc., on nous dit, non, parce que c'est une zone industrielle. Maintenant que l'on vient de mettre de l'industrie, on va nous dire, non, cela pourrait poser problème parce que c'est de l'industrie. Donc, il faut savoir ce

que l'on veut. Nous sommes sur une zone industrielle, voilà, il y a de l'industrie et des créations d'emplois.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup, Madame PELISSIER. Madame FRATANI, je vous en prie.

Mme FRATANI

Lors de la Commission, je vous avais signalé quelques erreurs sur votre note, mais vous ne les avez pas corrigées. Ce que j'appelle des erreurs, on peut trouver les informations sur les réponses de Sigma à la MRAE et dans le dossier « Étude d'impact des risques ». Donc, je n'ai pas inventé ces erreurs.

La première information que je ne vois pas, vous dites que le trafic sera de 720 véhicules et 165 camions. Or, dans les réponses de Sigma à MRAE et dans l'Étude d'impact des risques, je vois noté : 215 poids lourds et 720 véhicules. Donc là, il y a une information qui est fautive.

En deuxième information, sur la note vous dites que le projet va générer le même flux que dans l'ancien site Renault. Or, Renault étant fermé depuis trois ans à cet endroit-là, ce sont plutôt des émissions de gaz en plus que nous aurons, et non un équivalent, d'autant qu'eux, ils ont déménagé leurs émissions un peu plus loin, mais toujours dans l'agglomération. Donc c'est toujours en plus, cela ne remplace pas, puisque Renault avait fermé il y a trois ans.

En troisième information, vous dites que le site est éloigné des zones résidentielles. Or, il se trouve à 300 mètres au nord du Collège Marcel Pagnol. À 600 mètres au sud du site il y a les premières habitations, un groupe scolaire, plus, le Lycée Escoffier.

En quatrième information, vous dites que les produits stockés sont des produits manufacturés ou de produits de grande consommation. Peut-être. Mais il faut rappeler que c'est 12 000 tonnes, donc il faut bien les bouger par des camions, les amener, les faire repartir. Et ces 12 000 tonnes de matières combustibles stockées présentent un risque d'incendie de grande ampleur, c'est Sigma qui le dit, lui-même.

Pour information, ce site est bordé de canalisations souterraines de gaz naturel et d'hydrocarbures, donc vous imaginez s'il y a un incendie.

Les réponses de Sigma à MRAE et l'Étude d'impact des risques ne prennent pas en compte différentes choses. Ils ne prennent pas en compte, vous l'avez dit dans votre avis, les projets à venir planifiés 2024/2031 sur Liesse, le Centre aquatique, la station ENR. Donc là, évidemment, étant donné qu'ils n'ont pas été pris en compte, il n'y a pas d'études d'impact sur ces futurs projets. Il n'y a pas d'impact non plus en termes d'émissions de gaz ni sur l'évaluation de la charge de travail, c'est eux qui le disent. C'est-à-dire que pour l'instant, ils disent qu'ils vont faire du 2*8 et pas du 3*8, mais que cela peut évoluer. Par contre, ils ont oublié de faire l'étude d'impact dans le cas où il y aurait cette évolution.

Donc, en conclusion, il y a trop d'insuffisances sur l'étude d'impact. Les porteurs de projets ne savent même pas s'ils seront raccordés au réseau de chauffage de la ville. Ils n'ont même pas essayé d'estimer les rejets de CO2 supplémentaires au cas où. Je trouve que leur dossier est très mauvais. J'ai l'impression qu'ils se moquent un peu des questions de la MRAE.

Si vous avez lu les critères de toxicité en cas d'incendie dans les deux documents que je cite, nous ne sommes jamais à l'abri d'un tel accident. Les composants organiques volatiles et les gaz émis lors de la combustion sont extrêmement dangereux, voire mortels.

Pour finir vis-à-vis des orientations du PAECT de la SACT et vis-à-vis de la stratégie nationale bas carbone qui prévoit de baisser les émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2030 pour atteindre la

neutralité carbone en 2050, je trouve que ce type d'installation industrielle et logistique est à contre-courant de ce qui devrait être décidé.

C'est pour ces raisons que nous allons voter contre.

Monsieur le Maire

C'est noté. Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? Non. Je vous propose de passer au vote. Madame PELISSIER, je vous en prie.

Mme PELISSIER

Ce serait bien qu'ils viennent présenter leur projet au prochain Conseil municipal. Cela se fait souvent, donc ce serait intéressant.

Monsieur le Maire

Ou même une réunion ad hoc.

Mme PELISSIER

Ainsi nous pourrions leur poser directement les questions.

Monsieur le Maire

Oui, bien sûr. Pas de problème. Nous allons caler une date. Vous constaterez qu'ils ont vraiment un projet qualitatif.

Mme FRATANI

Alors, pourquoi ne pas parler du nombre total de camions comme eux le disent ? Vous, vous l'avez diminué dans la note.

Monsieur le Maire

C'est une coquille. Il y a 50 camions de plus, d'accord.

Mme FRATANI

Ah non ! le double.

Monsieur le Maire

Non, vous m'avez dit 215.

Mme FRATANI

Oui, 215 camions et vous vous dites 265. Mais bon, ce sont 215 camions qui vont faire combien d'aller-retour, on ne le sait pas.

Monsieur le Maire

Par jour. Ce n'est pas 215 camions différents. Cela peut être 215 fois le même, il ne faut pas qu'il traîne !

Mme FRATANI

Dernièrement je suis allée sur le site *bruitparif.fr* sur la dernière étude de 2019, sur toute cette zone de la RN 184 et A15 qui traverse Saint-Ouen l'Aumône, je ne parle pas simplement aux abords des axes routiers, c'est assez large, nous avons plus de 75 décibels pour le bruit.

Monsieur le Maire

Je propose que l'on passe au vote sur ce sujet, puis vous pourrez débattre de l'autre sujet après.

Qui vote contre cet avis de la collectivité ? 2 voix contre. Qui s'abstient ? Personne. Je vous remercie.

Délibération adoptée à la majorité des membres présents et représentés par 31 voix pour et 2 voix contre (Marie-Noëlle FRATANI et Sylvain BERTHE).

Monsieur le Maire

Je crois que nous avons fini avec les sujets de l'ordre du jour du Conseil municipal présentés avec débat. Y a-t-il des remarques sur les décisions ? Madame FRATANI.

Mme FRATANI

Sur les décisions ou les dossiers sans débat ?

Monsieur le Maire

Alors dossiers sans débat, si vous le souhaitez.

LES DÉLIBÉRATIONS SANS DÉBAT

Monsieur le Maire

Avez-vous des remarques sur les délibérations qui n'étaient pas soumises au débat ?

Mme FRATANI

J'ai quelques questions.

- **Délibération n° 12 : ACQUISITION AMIABLE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS SITUÉS 16 IMPASSE DU NORD**

Monsieur le Maire

Dites-nous ce qui vous préoccupe.

Mme FRATANI

Du fait qu'il s'agit d'une impasse, les habitants qui sont sur place posent la question suivante : pourquoi élargir cette impasse ?

Monsieur le Maire

L'impasse est très étroite. Sur la première moitié de cette impasse, il y a un emplacement réservé sur toute la longueur pour essayer de récupérer environ 1,50 mètre ou 2 mètres, mais qui a déjà été en œuvre par endroits, par le passé. Donc, une fois que la ville aura tout récupéré, cela permettra d'aménager un espace un peu plus large sur la première moitié et sur la deuxième moitié en allant vers la voie ferrée, cette partie restera au même dimensionnement. Du fait que c'était vraiment très étroit, c'est cela l'objet de la délibération. Quant à l'emplacement réservé qui est là, il se situe à l'angle avec la sente de la Mortagne.

Il se trouve qu'au niveau de la sente de la Mortagne il y a aussi depuis très longtemps, un emplacement réservé, donc c'est pour l'élargir un petit peu, du coup, nous avons profité de cette transaction pour procéder à cette double acquisition. C'est-à-dire un petit bout sur l'impasse du Nord et un petit bout sur la sente de la Mortagne.

Mme FRATANI

Et sur la sente de la Mortagne, est-ce qu'il y a un projet de préempter la partie du bois ?

Monsieur le Maire

L'emplacement réservé, il est uniquement sur l'élargissement de la sente de la Mortagne.

Mme FRATANI

Non, sur l'impasse du Nord.

Monsieur le Maire

Sur l'impasse du Nord et la sente de la Mortagne. Sur la sente de la Mortagne ce que nous faisons c'est que sur toute la longueur, on essaye de récupérer 1 mètre pour, à terme, avoir une sente qui soit plus large, mais il y a déjà des endroits où cela a été fait. Si vous allez vous y promener, vous verrez les endroits qui font une dent creuse, parce qu'il y a des passages où elle fait moins de 0,90 cm ou 1 mètre.

Mme FRATANI

Aux Jacinthes, oui.

Monsieur le Maire

C'est juste l'histoire d'avoir un cheminement piéton correct et peut-être cyclable. Mais là, où il n'y a que 0,80 cm, pour le vélo c'est compliqué. Une fois élargi, on pourra travailler tout cela. À mon avis, il y a encore du temps avant que nous ayons tous les terrains. Mais c'est juste dans cette optique.

- **Délibération n° 13 : TARIFS DES SÉJOURS À LA SEMAINE - ÉTÉ 2023**

Mme FRATANI

Nous avons fait une demande d'amendement en commission, mais on voit que l'on n'y a pas du tout réfléchi vu que l'on a toujours le même document. Donc, nous constatons que pour les tranches A et B, le coût d'un séjour revient à presque 24 % de la tranche.

Pour les deux tranches B, le coût du séjour revient à 21 % de la tranche. Alors que pour les tranches C, cela commence à baisser, c'est de 19 % à 16 %.

Pour les dernières tranches E, c'est carrément le coût du séjour. Il peut aller jusqu'à 10 % en décroissance de la tranche.

En fait, on se demande concrètement si les personnes qui sont en tranches A et C, si elles peuvent vraiment offrir, par exemple pour deux enfants, un séjour de 5 jours, étant donné le coût qui est le plus fort en termes de tranche. C'est-à-dire que pour ces personnes, le coût est à 24 % de la tranche.

De la même manière, on serait curieux de connaître la proportion de familles de ces tranches basses qui utilisent les séjours en été. Avez-vous ce type d'étude ?

Monsieur le Maire

Je pense que nous l'avons, nous pouvons le regarder lors d'une Commission. Nous en prenons note. Sur les séjours vacances, quelle est la répartition par quotients des utilisateurs ? Je me demande si on ne le présentait pas. Nous pouvons faire le bilan sur l'année qui va venir.

Mme FRATANI

Du fait de ces écarts de coûts par rapport à la tranche, nous allons voter contre ce dossier.

Monsieur le Maire

Pas de souci. C'est noté.

Y a-t-il d'autres remarques ou questions sur le sujet ? Je vous propose de procéder au vote. Nous sommes sur la délibération numéro 13.

Qui vote contre ? 2 votes contre. Qui s'abstient ? Personne.

Madame PELISSIER et Madame BERTRAND ne sont plus présentes, donc cela fait deux personnes en moins sur la liste des votants et de fait, il y a une procuration qui a disparu.

Délibération adoptée à la majorité des membres présents et représentés par 29 voix pour et 2 voix contre (Marie-Noëlle FRATANI et Sylvain BERTHE).

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres remarques ou questions, Madame FRATANI ?

Madame FRATANI

- **Délibération n° 17 : CONVENTION D'AIDE A LA SÉCURISATION DES ESPACES PRIVÉS DE LA RÉSIDENCE DU CHÂTEAU D'ÉPLUCHES**

Mme FRATANI

Nous voudrions savoir quelle est la source des problèmes. Est-ce que cela provient des lycéens ?

Monsieur le Maire

Rien de bien méchant, mais c'est très compliqué parce que ce n'est pas du tout clôturé. Aujourd'hui, il y a beaucoup de lycéens qui vont et qui viennent, notamment en hiver, il y en a beaucoup qui essayent d'aller dans les parties communes, et cela crée de petites difficultés de voisinage qui sont vraiment pénibles à vivre pour la copropriété.

Mme FRATANI

Mais au sein du lycée, ils ne sont pas encadrés par du personnel.

Monsieur le Maire

Ils peuvent sortir. Ce dispositif existe sur toute la Ville, nous l'avons déjà utilisé dans le Grand Centre. Nous le proposons à la copropriété pour leur permettre de résoudre ce problème.

Mme FRATANI

On ne demande pas de vote séparé pour celui-ci.

Par contre, j'ai oublié la délibération n° 18 sur laquelle nous votons contre.

- **Délibération n° 18 : CONVENTION D'AIDE A LA SÉCURISATION DES ÉQUIPEMENTS DE VIDÉOPROTECTION INSTALLÉS SUR LE TOIT DE LA RÉSIDENCE DAMPIERRE**

Mme FRATANI

En fait, on a fait une installation de vidéoprotection, apparemment il faut mettre une porte blindée pour que ce soit vraiment bien sécurisé. C'est un peu ridicule.

Monsieur le Maire

Je ne vais pas m'épuiser à vous expliquer...

Mme FRATANI

Non, mais à quoi sert la vidéo ?

Monsieur le Maire

Elle sert à lutter contre les dealers. Et les dealers l'ont bien compris, puisqu'ils viennent casser la caméra. Et ce dialogue on ne va pas l'avoir sans cesse, pour moi, l'utilité de la caméra, elle est claire.

Mme FRATANI

On ne peut pas les capter avant qu'ils cassent.

Monsieur le Maire

De toute façon la caméra, elle filme la place, elle ne filme pas le toit du bâtiment. Encore que dans l'affaire – je peux le dire, puisque cette affaire a été jugée – d'ailleurs, je ne sais pas si nous avons le jugement. Non pas encore. Il se trouve que les caméras de vidéoprotection sont protégées par une caméra complémentaire et ils le savent, puisque cela nous a permis d'attraper les deux gars qui ont cassé la caméra. Il y en a un qui est mineur, qui est passé il y a quelque temps en justice, il n'a rien eu. Par contre, il y avait un majeur, et nous attendons toujours le procès qui devrait avoir lieu en mai. Nous sommes partie civile, cela nous permettra d'en savoir plus et nous espérons pouvoir demander une indemnisation.

Mme FRATANI

Parce que cette porte va coûter cher.

Monsieur le Maire

Mais le fait que cette caméra a été cassée, c'est un très bon signe. Cela veut dire que les dealers ont bien compris qu'avec cette caméra on arrivait à contrôler à peu près tout le parking du Clos du Roi et que nous étions à deux doigts de les mettre dehors. Donc, dès que l'on aura blindé la porte, dans la foulée on installera la caméra, on retravaillera avec la police nationale et avec un peu de chance on arrivera à porter le dernier coup dans le trafic sur le Clos du Roi avec ce dispositif.

Mme FRATANI

Nous allons voter contre cette dépense.

Monsieur le Maire

Pas de souci. Donc, sur la délibération n° 18 qui vote contre ? 2 votes contre. Qui s'abstient ? Aucune abstention.

Délibération adoptée à la majorité des membres présents et représentés par 29 voix pour et 2 voix contre (Marie-Noëlle FRATANI et Sylvain BERTHE).

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres délibérations en vote séparé ?

Mme FRATANI

- **Délibération n° 22 : RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021**

Pour ce rapport social, il n'y a pas de vote. C'est juste une prise d'acte.

Monsieur le Maire

Oui, mais on le met dans le lot de tout ce que l'on a voté tout à l'heure. À moins que vous vouliez que l'on fasse un vote à part.

Mme FRATANI

D'accord. Non, on ne va pas faire de vote séparé. Sur le fond, nous sommes contre, mais du fait qu'il s'agit d'une prise d'acte, on ne va pas voter contre la prise d'acte.

En fait, je voulais juste constater qu'il y a une hausse des effectifs contractuels permanents, puisqu'ils représentent 78 % d'agents en catégorie C.

Monsieur le Maire

Je crois que l'on a déjà expliqué, c'était dû en grande partie au fait que l'on utilisait moins de vacataires. Que les personnes qui passaient de la vacation au contrat, même à durée déterminée, c'était un plus. C'est-à-dire que petit à petit on stabilise les équipes.

Mme FRATANI

Il y a une hausse d'absentéisme des contractuels non permanents.

Monsieur le Maire

Je suis d'accord avec vous.

Mme FRATANI

En fait, lorsque l'on fait un bilan social, est-ce que l'on prévoit des recommandations pour améliorer ? On voit que 95 % des agents avec un handicap, ils sont en catégorie C. Il n'y a aucune journée de formation liée à la prévention. Il n'y a pas de plan de prévention des risques psychosociaux, 52 % pour les agents de plus de 50 ans.

Monsieur le Maire

C'est une obligation, nous avons tout cela. Il y a des formations de prévention. J'ai encore signé toute une série de documents où il y a des formations.

Mme FRATANI

On ne peut pas le voir, ici, sur le bilan.

Monsieur le Maire

Peut-être pas à cet endroit. C'est peut-être marqué dans les commentaires, peut-être pas dans la note de synthèse.

Mme FRATANI

D'accord. On ne demande pas de vote séparé pour cette délibération. C'est juste une demande d'explication.

Monsieur le Maire

Pas de problème. Avez-vous d'autres remarques ou questions ?

Monsieur le Maire

Je vous propose que l'on passe au vote pour les délibérations restantes.

Qui vote contre ? Pas de vote contre. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Unanimité pour tout le reste des autres délibérations sans débat.

DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire

Avez-vous des remarques sur les décisions ?

Mme FRATANI

- **Décision n° 115 portant passation de contrats.**

En fait, ce sera un peu hors sujet, mais c'est dans le thème. C'est une question qui porte sur la recette des parkings. Je me posais la question. Est-ce que ces recettes vont au budget de la ville à 100 %, ou y a-t-il une part, par exemple de TVA qui va à l'État ?

Monsieur le Maire

C'est Roland qui répond à la question.

M. MAZAUDIER

Les parcmètres sont la propriété de la commune et les recettes sont communales.

Mme FRATANI

Il n'y a pas de TVA ni de taxes annexes.

M. MAZAUDIER

Non.

Monsieur le Maire

Nous ne nous sommes jamais posé la question sur la TVA. Nous allons regarder.

M. MAZAUDIER

Effectivement, puisque je l'ai vu sur le détail dans certains cas. Mais je ne l'ai pas vu sur les tickets, par contre, je n'ai pas vu de TVA appliquée.

Mme FRATANI

Est-ce que c'est écrit TTC sur les tickets ?

M. RICHARD

Je pense que cela ne doit pas être taxable, parce que c'est assimilé à un droit de voirie. Le principe général de cette magnifique invention française qu'est la TVA, que le monde entier a adopté, tout ce qui fait l'objet d'une transaction est assujéti à une TVA et qu'il n'y a que des cas limités d'exemption qui sont maintenant fixés au niveau de l'Union européenne. Évidemment, les taxes elles-mêmes, vous ne payez pas de TVA sur l'impôt sur le revenu, par exemple. C'est-à-dire que les perceptions de taxes ne donnent pas lieu au paiement de la TVA.

Je pense que la raison pour laquelle la TVA ne s'appliquerait pas au droit de stationnement, c'est que cela est considéré comme des droits de voirie, c'est-à-dire l'exercice d'un pouvoir domanial et un pouvoir de gestion du domaine public. Je pense que c'est cela la raison.

Par contre, c'est un sujet bien évidemment de conversation inépuisable, ce que l'on appelle les accises, c'est-à-dire les taxes supplémentaires particulières, comme les taxes sur les alcools, les taxes sur les hydrocarbures, il y en a une collection assez vaste.

Mme FRATANI

Le tabac.

M. RICHARD

Et les taxes sur l'électricité par exemple. Ces différentes taxes donnent lieu à perception de TVA. C'est un sujet de discours d'opposants absolument inépuisables.

Mme FRATANI

Merci beaucoup.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres remarques ou questions, Madame FRATANI ?

Mme FRATANI

- **Décision n° 126**

Quels sont les destinataires du carburant avec la société SIPLEC ?

Monsieur le Maire

Ce sont les véhicules de service de la Ville. Lorsque vous voyez un véhicule marqué « Ville de Saint-Ouen l'Aumône » il y a une probabilité pour qu'il aille remplir son réservoir à cet endroit. C'est Leclerc. Tous les trois ans, il y a un appel d'offres, auparavant c'était BP, actuellement, c'est SIPLEC. C'est la fourniture d'essence pour les flottes de véhicules. Cela fait partie des prestations.

Mme FRATANI

Pourquoi est-elle différente ? Puisque dans la décision 127 on parle de la société CAMPUS Ile-de-France. Quels sont les destinataires de carburant avec la société ?

Monsieur le Maire

Parce qu'au Centre technique municipal il y a une cuve que l'on peut remplir. Il y a une cuve pour du gas-oil et pour du super, qui est utilisée pour les véhicules de la ville. Je ne suis pas sûr qu'ils l'utilisent beaucoup, mais c'est surtout une réserve si jamais il y avait un problème, si l'on ne pouvait pas aller chez Leclerc. Il y a aussi les tondeuses à essence, dont la grosse tondeuse. Donc tout le matériel qui a besoin d'essence, il est alimenté à partir de la pompe des services techniques. Cette pompe sert aussi de réserve si jamais on avait un pépin, sinon tous les véhicules vont à la station-service de Leclerc. Il y a un système de suivi très propre. C'est-à-dire code, numéro d'immatriculation, suivi du kilométrage. C'est quelque chose qui est suivi par les services, il n'y a absolument pas d'entourloupe, nous n'avons pas d'évaporation. Pareil, pour la cuve du service technique, il n'y a pas non plus d'évaporation.

M. ROZET

Pour revenir sur la pompe au Centre technique municipal, elle sert également pour les poids-lourds utilisés par les services techniques.

Monsieur le Maire

Bernard en sait plus que moi. C'est cohérent. Ils s'approvisionnent ici.

Mme FRATANI

Merci pour ces explications.

- **Décision n° 178 portant convention d'occupation**

Mme FRATANI

Je ne vois pas quel est le rapport entre l'abattement de 50 % sur le montant de la redevance mensuelle et la démission de la trésorière de la Maison d'assistantes maternelles. J'ai du mal à lier les deux faits. Il s'agit d'un avenant n° 5 sur la convention d'occupation.

Monsieur le Maire

Il s'agit de la MAM l'Ile aux couleurs qui est située rue du mail. C'est une association d'assistantes maternelles. Il se trouve que dans cette association il y a eu un départ, et de fait, la personne restante a des difficultés à assumer seule l'occupation des locaux. Donc le temps que la MAM recrute et qu'elle dispose d'un nombre complet d'assistantes maternelles, il y a un abattement sur le loyer qui correspond à l'occupation du site. Mais l'objectif, c'est que très vite, cette association d'assistantes maternelles retrouve ses effectifs au complet, qui sont de deux - je croyais qu'elles étaient trois – pour qu'elles accueillent le maximum d'enfants selon la réglementation.

En attendant, dans la mesure où ce sont des locaux municipaux, qu'il s'agit d'une maison d'assistantes maternelles et qu'il n'y a plus qu'une seule assistante maternelle, on fait un abattement.

Mme FRATANI

Vous voulez dire que la trésorière qui a démissionné, elle était assistante maternelle.

Monsieur le Maire

Oui ! Le fait qui compte ce n'est pas tant qu'elle était trésorière, c'est qu'elle était surtout assistante maternelle. C'est surtout que l'assistante maternelle est partie, et du coup, il ne reste plus qu'une seule assistante maternelle sur deux. C'est tout. Et par ailleurs, elle était trésorière.

Mme FRATANI

Je comprends mieux.

- **Décision n° 136 : Sur la demande de subvention**

Mme FRATANI

Où se situe exactement la plaine de l'Abbaye ? Est-ce un patrimoine communal ? Et quelle est la nature de l'aménagement ?

« Le 23 février... portant sur une demande de subvention auprès d'Ile-de-France Nature, pour l'aménagement de la Plaine de l'Abbaye. Phase d'étude, coût de l'opération... »

Monsieur le Maire

La plaine de l'Abbaye, c'est la plaine qui est située entre la voie ferrée et le mur de l'Abbaye. C'est le terrain en pente aux abords de l'Abbaye.

Mme FRATANI

C'est là où on pensait créer une ferme urbaine. Mais quelle est la nature de l'aménagement ? C'est un patrimoine communal.

Monsieur le Maire

Oui, c'est un terrain municipal. Dans la phase d'étude, c'est le financement pour toutes les analyses de sol dans la mesure où nous allons faire un aménagement paysager. Et dans l'aménagement paysager, sous réserve d'une validation de l'ABF, il y aura un ensemble de vergers. Donc nous faisons analyser les sols avant de planter des arbres fruitiers, sinon, on va nous dire que l'on empoisonne les gens.

M. RICHARD

Effectivement, ce terrain-là c'est typiquement ce que l'on appelle une pelouse sèche, c'est qu'il n'y a pas beaucoup d'humus, on ne va pas pouvoir faire grand-chose.

Mme FRATANI

Sur le bas, parce que c'est près du Ru.

M. RICHARD

Plus vous montez et plus c'est sec et caillouteux.

Mme FRATANI

Merci.

Monsieur le Maire

De toute façon tout cela nous sera indiqué par l'étude de sol. Puisque le but de l'étude, c'est de vérifier la pollution, la nature des sols.

Est-ce que vous avez autre chose ?

Mme FRATANI

Nous pouvons passer à la question orale restante, puisque vous nous avez répondu par mail à la 2^e question.

QUESTIONS ORALES

Monsieur le Maire

On répond à la première question.

J'ai relancé la SNCF, nous allons organiser une réunion avec eux, sinon on ne va pas s'en sortir. Je le redis, la SNCF lorsqu'on les sollicite pour de l'égagage, il faut vraiment y aller avec doigté dans nos demandes d'intervention.

Mme FRATANI

Comme je vous l'ai dit, cela ne va pas régler le problème. Ils peuvent faire une coupe blanche, dans cinq ans, les arbres auront huit mètres et ils pousseront toujours. Je vous assure qu'un Robinier...

Monsieur le Maire

Peut-être, mais pendant cinq ans, ils sont tranquilles.

Mme FRATANI

Oui, mais pendant cinq ans, il y aura toujours le lierre qui va grimper sur les propriétés.

Monsieur le Maire

Je ne vous dis pas que j'ai raison et que vous avez tort. Je vous dis juste que dans ce mode de fonctionnement, il est maintenant très difficile d'obtenir de la SNCF un entretien fin de ces parcelles, donc un égagage délicat dans un site. Et le plus probable quand on les sollicite, c'est qu'ils viennent et qu'ils nous fauchent tout. Donc il faut vraiment essayer de trouver le bon niveau d'intervention.

Mme FRATANI

C'est pour cela que je demande une réunion tripartite.

Monsieur le Maire

Si vous voulez. J'ai déjà essayé et très vite ils m'ont brandi la menace en disant que si les arbres nous embêtent, ils ont une solution toute simple. Je suis désolé.

Mme FRATANI

Ce n'est pas respectable. Vous avez des troncs d'arbres qui sont à 10 cm du mur.

Monsieur le Maire

Ils sont chez eux.

Mme FRATANI

Oui, mais les troncs d'arbres, ils doivent respecter les deux mètres par rapport aux propriétés.

Monsieur le Maire

Ils vont le faire. Ils vont même respecter les 10 mètres.

Mme FRATANI

Oui, mais l'année d'après, ils vont repousser à 5 cm ou à 10 cm du mur. Nous verrons bien, nous trouverons une solution. Donc c'est pour quand la réunion ?

Monsieur le Maire

Il faut voir avec les services.

Mme FRATANI

Vous l'aviez promise en été.

Monsieur le Maire

Oui, mais entre temps, j'ai eu plusieurs échanges avec eux sur ce sujet et franchement à chaque fois, j'entends le bruit de la tronçonneuse.

Mme FRATANI

Et ils ne peuvent pas respecter le PLU.

Monsieur le Maire

Le PLU n'interdit pas sur un terrain de cette nature à proximité de voie ferrée. Vous savez qu'à proximité d'une voie ferrée il y a une servitude de 7 mètres sur laquelle ils peuvent imposer l'élagage, la tonte. C'est au-delà de leur propriété.

Mme FRATANI

Les arbres sont à 10 mètres.

Monsieur le Maire

Ils vont vous laisser 3 mètres.

Mme FRATANI

En fait, derrière le gymnase d'Epluches, ils ont déjà coupé une grande bande jusqu'au numéro 26. Et là, les propriétaires n'étaient pas du tout contents, parce qu'ils ont la vue sur les rails. Mais eux, ce n'est pas cela qu'ils demandaient. Ils demandaient à ce que l'on élague à côté de leurs grillages.

Monsieur le Maire

C'est ce que je vous dis. Si vous demandez qu'ils élaguent à côté, ils rasant tout à blanc. C'est l'exemple même de ce que l'on risque si on les sollicite de trop. Ils vont vous dire, vous n'allez pas m'embêter longtemps. Donc il faut trouver un équilibre pour qu'ils abattent les arbres dangereux, très gênants, mais ne pas aller plus loin. Sinon, ils vont nous dire, c'est trop compliqué pour nous, on préfère tout raser tous les cinq ans. Je ne dis pas que c'est heureux ou malheureux ou que c'est bien ou mal, je dis ce qu'ils font, et nous n'avons pas le pouvoir de les empêcher, parce qu'ils sont chez eux. Le fait qu'il y a une voie ferrée pas très loin, cela leur donne des pouvoirs extraordinaires par rapport à cette servitude de 7 mètres que j'ai évoquée.

Franchement, sur ce sujet, c'est partout pareil. Parfois, j'entends des maires qui auraient ceci ou cela, ce n'est pas vrai, quand ils élaguent, ils élaguent, c'est partout pareil.

Avez-vous d'autres questions ou remarques ?

Mme FRATANI

Non, on attend simplement une réunion pour expliquer tout cela aux propriétaires qui longent la voie.

Monsieur le Maire

OK. C'est noté. Merci beaucoup. Bonne soirée.

La séance est levée à 22 heures 30.

Monsieur le Secrétaire de séance

Gilbert DERUS

Monsieur le Maire

Laurent LINQUETTE